

First phosphate confirme un important dépôt de phosphate igné de haute qualité à son projet Begin-Lamarche dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, Québec, Canada

Saguenay, Québec--(Newsfile Corp. - 25 juillet 2024) - First Phosphate Corp. (CSE: PHOS) (OTC: FRSPF) (FSE: KD0) (« **First Phosphate** » ou la « **Société** ») est heureuse d'annoncer que tous les résultats de son programme de sondages sur son projet Bégin-Lamarche sont maintenant disponibles.

Le programme de forage de 99 sondages pour un total de 25 929 m complété sur son projet Bégin-Lamarche a mis à jour un important dépôt de phosphate igné de haute qualité. Les forages ont montré la présence de minéralisation continue en phosphate sur une longueur de 2,400 m répartie sur 3 zones minéralisées. Une estimation des ressources NI 43-101 est maintenant en cours et sera suivie immédiatement d'une évaluation économique préliminaire (" EEP ").

« Cette campagne de forages a confirmé la présence d'un dépôt de phosphate igné de haute qualité à la hauteur de nos attentes dans une zone favorable à la logistique minière et à 70 km du port en eau-profonde de Saguenay, Québec » a déclaré John Passalacqua, DG de First Phosphate. « Nous avons déjà entrepris une estimation de ressources 43-101 qui sera disponible dans les prochains mois et qui sera suivie immédiatement d'une ÉÉP. »

Zone Montagne et Zone Nord

Un total de 23 forages complétés sur la Zone Montagne pour un total de 5 023 m. La zone Montagne montre des teneurs de plus de 10 % de P_2O_5 sur des largeurs allant de 7 m à 99 m. Les zones minéralisées en phosphate de la zone Montagne atteignent une épaisseur de 177 m (Tableau 1). La zone Montagne recèle plusieurs veines d'apatite massive allant jusqu'à 2 mètres d'épaisseur. La Zone Montagne a été forée sur une longueur totale de 250 m à ce jour. Cette zone commence à se fusionner (à partir du sud-ouest) avec la Zone Nord (Figure 1) où une enveloppe minéralisée en phosphate de 500 m d'épaisseur a été délimitée par 19 sondages totalisant 4 831 m (Tableau 2). Elle est constituée de 5 couches individuelles allant de 60 m à 100 m d'épaisseur à partir de la surface et se poursuivant jusqu'à une profondeur de 300 m. La longueur totale de la Zone Montagne et de la Zone Nord est d'environ 600 m. Les Zones Montagne et Nord restent ouvertes en profondeur.

Tableau 1 - Résultats de la Zone Montagne

ZONE MONTAGNE						
Sondage	De (m)	À (m)	Longueur (m)	P_2O_5 (%)	TiO_2 (%)	Fe_2O_3T (%)
BL-24-46	155,2	177,6	22,4	14,33	5,83	28,28
BL-24-48	32,0	39,65	7,65	15,01	2,59	19,17
BL-24-51	70,0	111,0	41,0	7,72	1,88	16,09
BL-24-53	70,1	132,4	62,3	9,50	4,12	28,45
BL-24-53	154,1	246,0	91,9	6,92	3,50	20,08
BL-24-56	6,5	99,0	92,5	11,82	5,29	30,96
BL-24-56	123,0	162,0	39,0	8,43	3,18	17,56
BL-24-59	6,55	59,4	52,85	12,44	5,65	33,60
BL-24-62	69,0	144,65	75,65	9,97	3,66	20,71
BL-24-64	3,0	42,0	39,0	9,06	4,11	25,45
BL-24-67	3,0	87,0	84,0	11,85	5,09	32,49
BL-24-69	29,0	65,1	36,1	9,81	3,26	22,36
BL-24-74	82,0	102,3	20,3	10,30	4,28	19,01
BL-24-76	49,0	64,25	15,3	11,27	4,40	24,29
BL-24-78	47,55	102,7	55,15	8,72	3,18	19,87
BL-24-80	2,4	74,55	72,15	6,59	2,37	16,23
BL-24-82	6,0	83,7	77,7	11,07	3,28	18,63
BL-24-85	102,0	134,0	32,0	11,54	4,28	25,80
BL-24-90	6,0	90,0	84,0	10,15	2,82	21,43

ZONE MONTAGNE						
Sondage	De (m)	A (m)	Longueur (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-24-92	15,0	192,0	177,0	8,13	3,89	22,49
BL-24-94	51,0	150,0	99,0	11,38	3,98	25,37
BL-24-95	6,0	162,0	156,0	8,90	4,14	20,97
BL-24-98	18,0	33,0	15,0	4,62	2,24	12,74
BL-24-102	180,0	231,0	51,0	7,53	3,01	19,84
BL-24-104	6,0	93,0	87,0	8,43	4,35	22,30

Tableau 2 - Résultats de la Zone Nord 2023-2024

ZONE NORD						
Sondage	De (m)	A (m)	Longueur (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-23-01	131,9	215,4	83,5	7,82	4,16	27,13
BL-23-02	143,75	201,0	57,3	8,35	3,38	23,68
BL-23-03	13,8	78,0	64,2	8,43	4,37	28,17
BL-23-03	143,0	201,0	58,0	3,94	3,03	19,58
BL-23-04	4,8	76,7	71,9	4,28	2,78	15,29
BL-23-05	105,15	222,0	116,85	4,45	2,90	21,16
BL-23-06	7,3	66,8	59,5	6,55	4,41	27,72
BL-23-06	201,0	295,25	94,25	6,10	3,70	25,55
BL-23-07	53,5	195,7	142,2	4,62	3,67	21,46
BL-23-08	62,65	94,1	31,45	5,89	2,73	14,93
BL-23-09	39,0	91,75	52,75	4,45	3,11	20,13
BL-23-10	74,15	159,0	84,9	4,57	2,65	17,63
BL-23-10	252,2	311,0	58,8	7,14	3,30	24,05
BL-23-18	55,9	141,45	85,55	8,75	4,18	28,82
BL-23-19	197,4	308,2	110,8	7,02	3,30	25,46
BL-23-20	56,2	102,3	46,1	4,48	2,73	19,65
BL-23-21	122,85	255,0	132,15	6,75	3,94	24,37
BL-24-22	195,0	259,0	64,0	5,80	2,94	21,04
BL-24-23	21,0	175,1	154,1	7,02	4,40	27,34
BL-24-26	6,9	96,0	89,1	9,44	3,92	27,59
BL-24-27	138,0	189,0	51,0	4,41	3,05	20,62
BL-24-29	99,0	276,0	177,0	4,46	3,63	22,85
BL-24-31	119,85	213,8	93,95	7,16	3,49	18,76
BL-24-32	159,0	228,0	69,0	5,51	3,82	24,60
BL-24-34	93,0	192,0	99,0	6,34	2,74	20,09
BL-24-36	234,0	342,0	108,0	6,83	4,33	28,34
BL-24-38	Pas de résultats significatifs					
BL-24-39	102,0	150,0	48,0	5,51	2,20	16,64
BL-24-40	186,0	274,2	88,2	7,76	2,86	21,87
BL-24-42	6,6	188,7	182,1	5,04	3,09	17,77
BL-24-44	192,4	283,0	90,6	7,48	3,38	23,64
BL-24-105	132,0	144,65	12,65	5,12	2,38	17,53
BL-24-107	29,1	132,25	103,15	7,67	4,19	25,71
BL-24-107	217,1	360,0	142,9	8,86	4,47	30,20
BL-24-109	6,9	49,4	42,5	10,12	4,80	28,55
BL-24-116	256,0	304,0	48,0	7,46	3,95	22,77
BL-24-119	6,0	57,5	51,5	6,00	4,07	24,82

Zone Sud

La Zone Sud a été sondée par sections espacées de 100 m sur une longueur de 1 700 m par 57 forages totalisant 15 219 m. Les résultats à ce jour de la Zone Sud montrent des largeurs continues de plus de 100 m de minéralisation en phosphate (Tableau 3). La Zone Sud reste ouverte en profondeur.

Tableau 3 - Résultats de la Zone Sud 2023-2024

ZONE SUD						
Sondage	De (m)	A (m)	Longueur (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-23-11	24,1	36,3	12,2	4,81	0,32	10,15
BL-23-12	53,1	182,3	129,2	4,83	2,95	18,39
BL-23-13	139,6	225,0	85,4	4,08	2,58	13,39

ZONE SUD						
Sondage	De (m)	A (m)	Longueur (m)	P ₂ O ₅ (%)	TiO ₂ (%)	Fe ₂ O ₃ T (%)
BL-23-14	18,0	151,5	133,5	5,00	4,15	27,17
BL-23-15	50,0	183,7	133,7	4,52	3,40	20,05
BL-23-16	36,1	64,8	28,7	7,60	3,88	22,09
BL-23-16	97,0	131,5	34,5	9,99	5,50	29,83
BL-23-17	13,0	79,0	66,0	2,59	2,15	12,84
BL-24-24	61,3	190,9	129,6	5,22	3,63	22,32
BL-24-25	74,2	117,0	42,8	9,89	3,54	28,65
BL-24-28	73,25	152,2	78,95	5,48	4,07	24,68
BL-24-30	33,0	78,65	45,65	4,28	2,97	19,83
BL-24-33	3,8	110,0	106,2	5,00	3,70	21,19
BL-24-35	212,5	253,7	41,2	6,25	3,44	19,55
BL-24-37	84,0	126,0	42,0	6,03	4,47	28,57
BL-24-41	96,0	141,0	45,0	5,18	3,08	17,68
BL-24-43	111,0	369,0	258,0	5,41	4,33	22,19
BL-24-45	22,0	60,0	38,0	7,97	3,15	20,54
BL-24-47	153,0	304,0	151,0	3,89	3,36	19,51
BL-24-49	72,5	105,5	33,0	8,65	3,77	24,05
BL-24-50	4,2	93,0	88,8	5,90	4,14	23,62
BL-24-52	204,0	247,7	43,7	7,04	3,62	24,50
BL-24-54	61,1	101,1	40,0	9,18	4,80	28,16
BL-24-55	4,0	194,8	190,8	4,60	3,64	19,83
BL-24-57	183,9	194,0	10,1	6,58	3,86	22,58
BL-24-58	81,0	144,0	63,0	4,02	3,46	18,82
BL-24-60	3,7	197,7	194,0	5,21	3,81	22,50
BL-24-61				Pas de résultats significatifs		
BL-24-63	37,7	297,0	259,3	5,21	3,80	21,65
BL-24-70	73,6	148,0	74,4	4,27	3,49	20,55
BL-24-71	73,3	174,9	101,6	4,76	3,52	19,60
BL-24-72	196,0	305,0	109,0	4,72	3,70	21,26
BL-24-73	195,2	366,0	170,8	5,23	4,13	22,38
BL-24-75	118,2	135,0	16,8	6,01	4,34	26,65
BL-24-77	174,0	360,0	186,0	4,53	3,23	19,64
BL-24-79				Pas de résultats significatifs		
BL-24-81	190,15	265,3	75,15	5,05	3,61	20,30
BL-24-83	5,0	216,6	211,6	5,81	3,52	24,00
BL-24-84	205,9	283,0	77,1	8,41	4,14	22,75
BL-24-86	9,3	44,55	35,25	6,24	4,46	23,61
BL-24-87	173,6	198,0	24,4	7,12	5,57	28,79
BL-24-88	219,0	363,0	144,0	7,18	4,61	31,02
BL-24-89	233,0	345,0	112,0	5,99	4,67	25,64
BL-24-91	84,0	129,0	45,0	7,63	4,05	24,55
BL-24-93	132,0	349,4	217,4	4,92	4,08	21,90
BL-24-96	66,0	78,0	12,0	9,19	3,46	21,77
BL-24-97	12,0	97,5	85,5	5,79	4,67	26,73
BL-24-99	92,0	122,5	30,5	7,25	4,03	24,94
BL-24-100	6,8	76,4	69,6	4,88	3,91	23,08
BL-24-101	82,0	103,5	21,5	5,32	3,58	15,79
BL-24-103	21,2	93,0	71,8	5,05	3,20	21,08
BL-24-106	6,0	51,0	45,0	4,57	3,21	16,61
BL-24-108	6,0	26,9	20,9	10,47	5,62	34,41
BL-24-110	5,35	41,3	36,0	5,74	3,91	21,14
BL-24-111	7,0	238,4	231,4	4,96	3,13	17,81
BL-24-112	38,0	159,0	121,0	4,73	3,81	20,83
BL-24-112	182,5	278,0	95,5	7,38	3,92	22,85
BL-24-113	171,0	256,65	85,65	6,36	2,88	16,48
BL-24-114	173,0	279,0	106,0	5,25	3,70	22,65
BL-24-115	10,85	46,0	35,15	5,40	3,24	18,32
BL-24-117				Pas de résultats significatifs		
BL-24-118	143,75	176,0	32,3	5,00	3,75	16,81
BL-24-120	73,0	133,75	60,8	4,20	2,65	15,51

Les résultats détaillés des forages de 2023 et 2024 sont disponibles à :

10 juillet 2024 : https://firstphosphate.com/fr/10_juillet_2024

14 mai 2024: https://firstphosphate.com/fr/14_mai_2024

23 avril 2024 : https://firstphosphate.com/fr/23_avril_2024

2 avril 2024 : <https://firstphosphate.com/fr/drilling-2m-vein-of-massive-apatite>

19 mars 2024: <https://firstphosphate.com/fr/initial-assay-results>

5 juin 2023 : <https://firstphosphate.com/fr/begin-lamarche-2023>

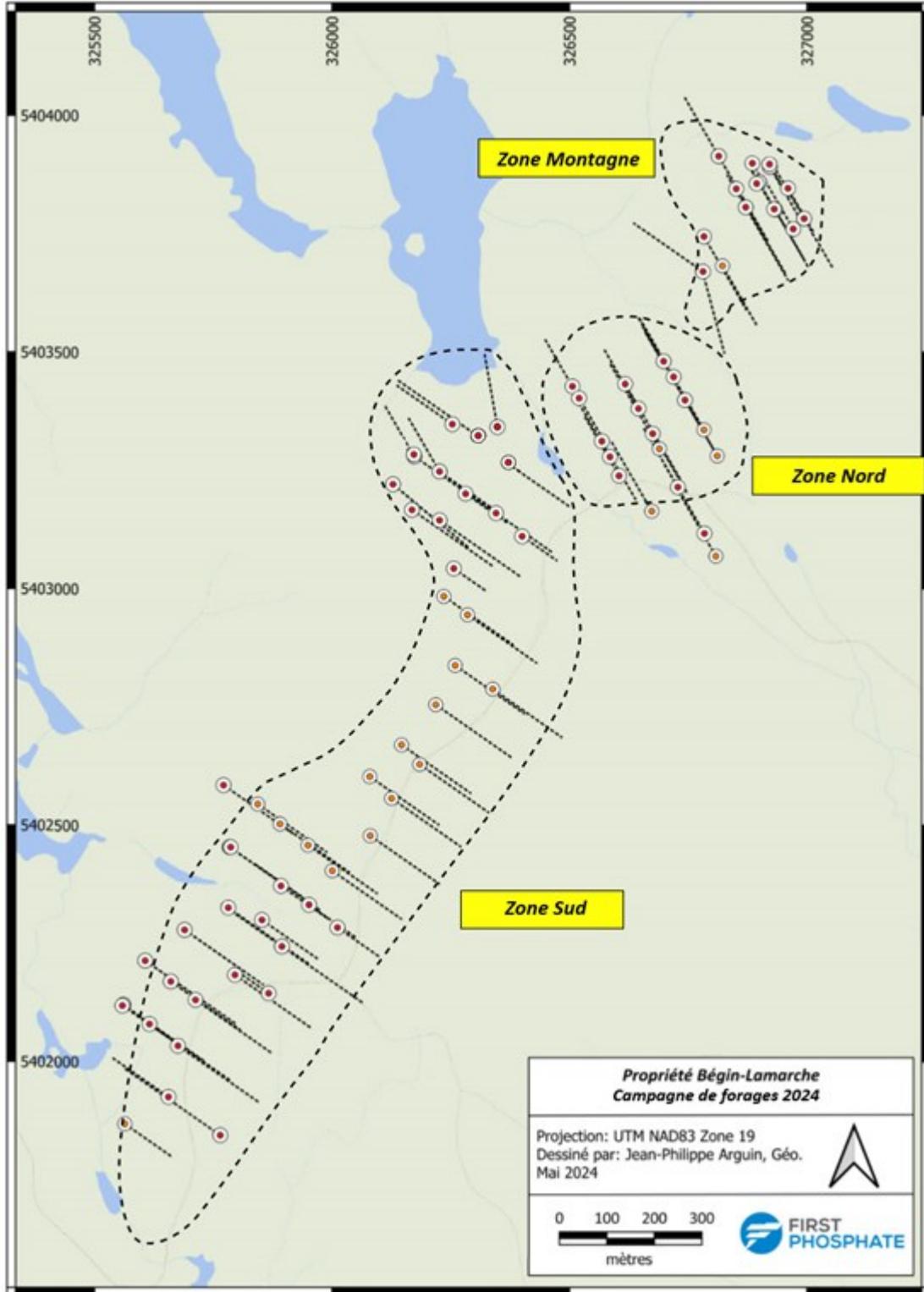


Figure 1 - Carte des sondages de 2023 / 2024 sur le projet Bégin-Lamarche

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/217630_a16dd98c54a048bc_001full.jpg

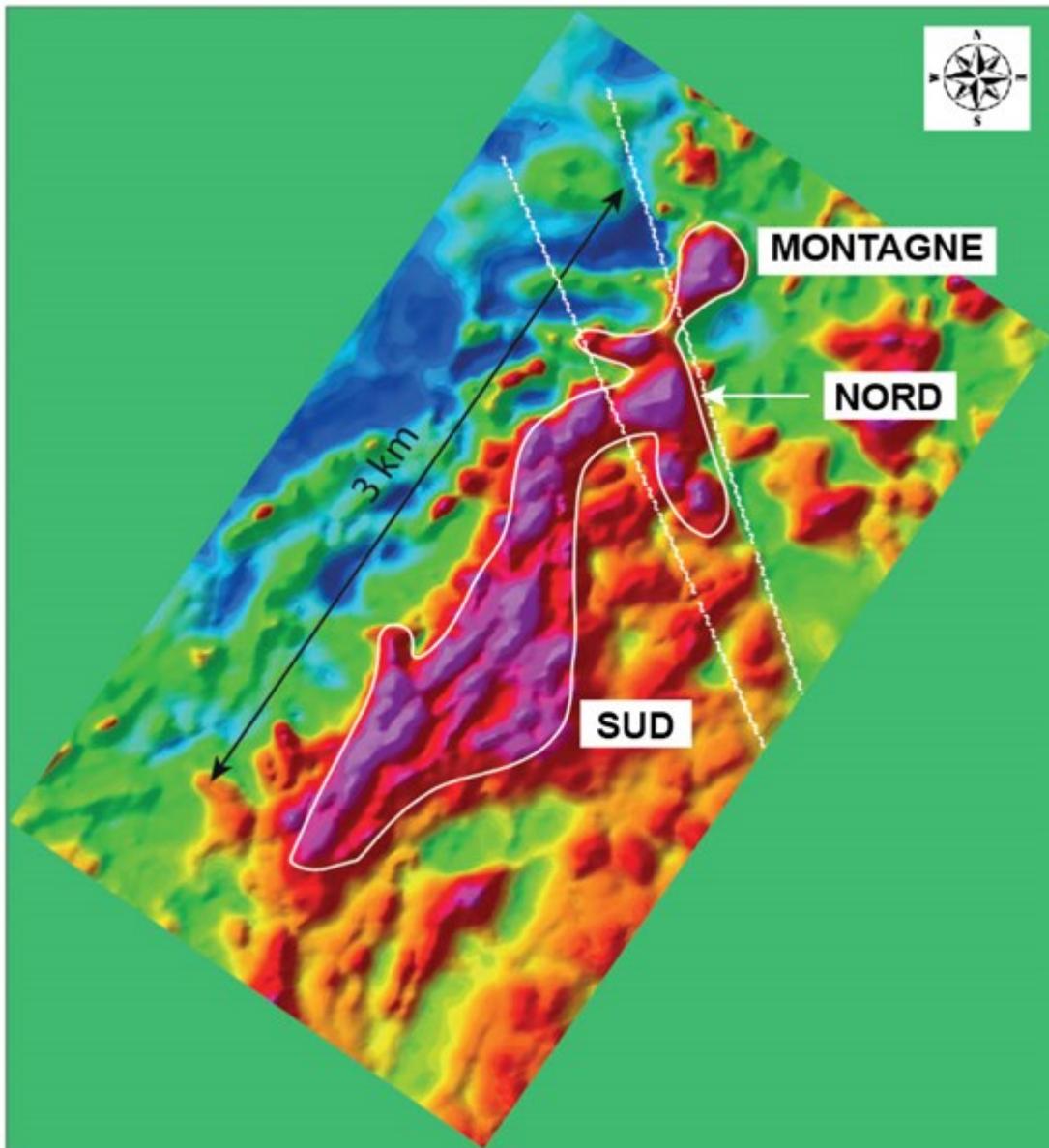


Figure 2 - Les 3 zones principales à Bégin-Lamarche

To view an enhanced version of this graphic, please visit:

https://images.newsfilecorp.com/files/8917/217630_a16dd98c54a048bc_002full.jpg

Protocole d'assurance et de qualité

L'échantillonnage et les données d'analyse des carottes de forage sont contrôlés grâce à la mise en œuvre par la société d'un protocole d'assurance et de qualité (QA-QC) conçu selon les directives de meilleures pratiques d'exploration minière de l'ICM.

Une procédure formelle de chaîne de traçabilité a été adoptée pour la sécurité des échantillons jusqu'à leur livraison au laboratoire. Les carottes de forage (de taille NQ) est décrite et les échantillons sont sélectionnés par les géologues de Laurentia Exploration Inc. et sciés en deux avec une scie diamantée sur le site du projet. La moitié des carottes est conservée sur le site à des fins de référence. Les intervalles d'échantillonnage peuvent varier de 0,5 à 3 mètres de longueur en fonction des observations géologiques. Un blanc et un étalon sont insérés au début de chaque lot d'échantillons, généralement un sondage complet, et un blanc et un étalon sont ensuite insérés alternativement tous les 10 échantillons. Les échantillons de carotte sont conditionnés et envoyés par transport terrestre dans des sacs de riz scellés à un laboratoire indépendant, Activation Laboratories Ltd. d'Ancaster, Ontario (ISO/IEC 17025:2005 avec CAN-P-1579). Les échantillons de carotte sont concassés jusqu'à 80 % passant à 2 mm (10 mailles), divisés par riffle à 250 g et pulvérisés (en acier doux) jusqu'à 95 % passant à -200

mailles. Chaque échantillon est analysé pour une analyse de roche entière (code 4B) pour les 10 oxydes majeurs et 11 éléments traces par fusion de 3g de matériau au lithium métaborate/tétraborate et analyse par ICP-OES. Le laboratoire dispose de ses propres protocoles de QA/QC.

Personne qualifiée

L'information scientifique et technique de First Phosphate incluse dans ce communiqué de presse a été revue et approuvée par Gilles Laverdière, géo. M. Laverdière est chef géologue de First Phosphate et personne qualifiée en vertu du Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (« Règlement 43-101 »).

À propos de First Phosphate Corp.

First Phosphate est une société de développement de minéraux entièrement dédiée à l'extraction et la purification de phosphate de pointe pour la production de matériau actif de cathode (« MAC ») pour l'industrie des batteries au lithium-fer-phosphate (« batteries LFP »). First Phosphate s'engage à produire un matériau de haute pureté, de manière responsable et avec une faible empreinte carbone. First Phosphate prévoit s'intégrer verticalement à partir de la mine jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des principaux producteurs de batteries LFP en Amérique du Nord qui recherchent le LFP CAM de qualité « batterie », provenant d'une source d'approvisionnement constante et fiable. First Phosphate détient plus de 1 500 km carrés de claims libres de redevances et à l'échelle régionale qu'elle développe activement au Saguenay-Lac-St-Jean (Québec, Canada). Ces claims contiennent du phosphate issu de formations de roches ignées anorthosites rares qui génèrent généralement un phosphate de grande pureté, dépourvu de hautes concentrations d'éléments dommageables.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Bennett Kurtz, directeur financier

bennett@firstphosphate.com

Tel: +1 (416) 200-0657

Relations avec les investisseurs : investor@firstphosphate.com

Relations avec les médias : media@firstphosphate.com

Site Web : www.FirstPhosphate.com

Suivez First Phosphate sur les médias sociaux :

Twitter : <https://twitter.com/FirstPhosphate>

LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/first-phosphate>

-30-

Informations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient certaines déclarations et informations qui peuvent être considérées comme des « déclarations prospectives » et des « informations prospectives » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous les cas, les déclarations prospectives et les informations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective telle que « plans », « objectifs », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est positionné », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou des variations de ces mots et expressions ou des déclarations que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « seront » ou « seront pris », « se produiront » ou « seront réalisés » et d'autres expressions similaires. De plus, les énoncés de ce communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques sont des énoncés prospectifs, y compris, entre autres, les activités d'exploration et de production prévues de la Société, les propriétés et la composition de tout phosphate extrait, les

projets de la Société en matière d'intégration verticale dans les chaînes d'approvisionnement nord-américaines, les énoncés concernant les activités d'exploration prévues de la Société, y compris sa stratégie de ciblage des forages et les prochaines étapes pour la propriété Bégin-Lamarche ; et les interprétations et attentes de la Société concernant les résultats sur la propriété Bégin-Lamarche.

Ces énoncés et autres informations prospectives sont fondés sur des hypothèses et des estimations que la Société estime appropriées et raisonnables dans les circonstances, y compris, sans s'y limiter, les attentes concernant les résultats commerciaux à long terme de la Société compte tenu de sa courte histoire d'exploitation ; les attentes en matière de revenus, de dépenses et d'opérations ; la Société disposant d'un fonds de roulement suffisant et ayant la capacité de sécuriser un financement supplémentaire nécessaire pour l'exploration des intérêts immobiliers de la Société ; les attentes concernant la minéralisation potentielle, le mérite géologique et la faisabilité économique des projets de la Société ; les attentes concernant les programmes de forage et les impacts potentiels que des programmes de forage réussis pourraient avoir sur la durée de vie de la mine et sur la Société ; estimations des coûts d'exploration minérale et de programmes d'exploration ; attentes concernant les problèmes environnementaux éventuels pouvant affecter les programmes d'exploration planifiés ou futurs et l'impact potentiel de la conformité aux lois et réglementations environnementales existantes et proposées ; réception et timing des permis d'exploration et d'exploitation et autres approbations de tiers ; réglementation gouvernementale des opérations d'exploration et de développement miniers ; attentes concernant les problèmes sociaux ou communautaires locaux susceptibles d'affecter les programmes d'exploration et de développement planifiés ou futurs ; attentes entourant les tendances économiques mondiales et les avancées technologiques ; et la poursuite de l'emploi par la Société du personnel clé.

Il ne peut y avoir aucune assurance que de tels énoncés se révéleront exacts, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans de tels énoncés. Les facteurs importants qui pourraient entraîner des résultats réels différents des attentes de la Société comprennent : l'histoire d'exploitation limitée ; un risque élevé de faillite commerciale ; aucun profit ou revenu significatif ; des ressources limitées ; un flux de trésorerie négatif provenant des opérations et une dépendance à l'égard du financement de tiers ; l'incertitude du financement supplémentaire ; aucun dividende ; des risques liés aux fluctuations éventuelles des revenus et des résultats ; des risques assurés et non assurés ; des litiges ; une dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé ; des conflits d'intérêts ; l'accès aux fournitures et matériaux ; les dangers de l'exploration minérale et la responsabilité et les dommages connexes ; les risques liés à la santé et à la sécurité ; la réglementation gouvernementale et les incertitudes juridiques ; les propriétés d'exploration et de développement de la société peuvent ne pas être couronnées de succès et sont très spéculatives par nature ; dépendance à l'égard de parties externes ; le titre de certaines propriétés minérales de la Société peut être contesté ou défectueux ; titre autochtone et revendications foncières ; obtention et renouvellement de licences et permis ; les risques environnementaux et autres risques réglementaires peuvent avoir un impact défavorable sur la société ; risques liés au changement climatique ; risques liés à l'infrastructure ; les exigences en matière de remise en état des terres peuvent être lourdes ; conditions financières mondiales actuelles ; fluctuation des prix des produits de base ; dilution ; les ventes futures par les actionnaires existants pourraient faire baisser le prix des actions de la Société ; fluctuation et volatilité des prix des actions en bourse ; et les risques liés à la demande du marché. Il ne peut y avoir aucune assurance qu'une quelconque opportunité sera couronnée de succès, commercialement viable, réalisée dans les délais et dans les limites du budget, ou générera des revenus, des économies ou des bénéfices significatifs, selon le cas, pour la Société. De plus, la Société supportera des coûts pour poursuivre une opportunité particulière, qui peuvent être significatifs.

Ces facteurs et hypothèses ne sont pas destinés à représenter une liste complète des facteurs et hypothèses qui pourraient affecter la Société et, bien qu'ils doivent être soigneusement pris en

considération, ils doivent être examinés conjointement avec les facteurs de risque décrits dans les autres documents de la Société déposés auprès des autorités canadiennes et américaines en valeurs mobilières, y compris, sans limitation, la section "Facteurs de risque" du formulaire d'information annuel de la Société daté du 29 novembre 2023 et le Rapport Annuel en Forme 20-F, disponibles sur SEDAR à www.sedarplus.ca. Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats réels différents de ceux divulgués dans l'information ou les énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient entraîner des actions, événements ou résultats non pas comme anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage pas à mettre à jour une quelconque information prospective, sauf selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.



To view the source version of this press release, please visit
<https://www.newsfilecorp.com/release/217630>